

**PROCES –VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 OCTOBRE 2018**

L'an Deux Mil dix-huit le 26 Octobre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACOEUILLE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Octobre 2018**

**Présents** : M. LACOEUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / M. EDRICH / Mme GIROUX-MALLOT / Mme MALTAT-YAMEOGO / Mme DECELLE.

**Pouvoirs** : M. FOUCAUD / Mme COLLIGNON / Mme LE FLOCH.

**Secrétaire de séance** : Mme MALTAT-YAMEOGO.

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE GAZ DE LA COMMUNE :**

Un nouveau contrat de fourniture de gaz naturel sera conclu pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 auprès de TOTAL Energie Gaz qui a présenté suite à la consultation lancée, pour les différents sites de la Commune raccordés au gaz, l'offre la plus avantageuse à prix fixe

**SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL PRECAIRE POUR LE LOCAL 17 RUE DU CENTRE :**

Le local commercial, 17 Rue du Centre occupé par l'ex-boucherie sera loué à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2018 à M. DUMONT Stéphane pour y exercer une activité de traiteur, fourniture de tous mets, boissons, repas, cocktails, plateaux repas, plats cuisinés.

**PROJET D'AVENANT N°1 LOT «OBJETS MOBILIERS» TRAVAUX RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE :**

Des sondages supplémentaires seront réalisés par l'entreprise titulaire du lot « objets mobiliers » pour un montant de 1 400 € H.T pour vérifier la présence ou non de décors (peintures murales) dans le chœur. Cette prestation viendra en déduction du lot « peintures murales » non attribué à ce jour.

**LIQUIDATION DU SMICTOM DE CHAMPNIERS AVEC REVERSEMENT AUX COMMUNES :**

Le Conseil Municipal accepte les conditions de liquidation du SMICTOM de Champniers retenues par la CDC Cœur de Charente concernant le reversement de la somme globale de 177 087,18 € aux 4 communes de Saint-Groux, Maine de Boixe, Villejoubert et Saint Amant

de Boixe. Soit selon la répartition proposée et acceptée en fonction du nombre d'habitants, la somme de 106 444,64 € à encaisser pour notre Commune.

### **PRET TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG :**

Comme prévu au budget primitif 2018 et pour aider au financement de ces travaux comprenant 3 tranches successives, le Conseil Municipal décide compte tenu du très faible taux d'endettement de la Commune, de recourir à un prêt d'un montant fixé à 500 000 € sur une durée de 20 ans et retient pour cela la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes à taux fixe de 1,67 %.

### **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX :**

Selon la variation des différents indices publiés par l'INSEE, les loyers sont fixés comme suit :

#### A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :

- Bureau de Poste : 8 073,81 € / an
- Logement + garage 19 Rue Basse : 346,36 € / mois
- Logement 23 Rue Basse : 290,95 € / mois
- Imagina'Tif ZE la Gagnerie : 375,40 € / mois

#### A compter du 1<sup>er</sup> Février 2019

- Cléa'Flore ZE la Gagnerie : 351,14 € / mois

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ :**

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz, GRDF reversera à la commune en fonction de la longueur des canalisations, la somme de 399 € pour l'année 2018.

### **CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ :**

Afin d'étudier la faisabilité technique d'un site possible d'implantation d'une antenne télérelève sur le territoire de la Commune, une convention est conclue avec GRDF. Un rapport d'études sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avec toute éventuelle installation.

### **PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC SIAEP NORD-OUEST CHARENTE :**

Le rapport annuel 2018 établi par le Syndicat Intercommunal d'alimentation eau potable Nord Ouest Charente est approuvé à l'unanimité.  
Ce document est à la disposition du public.

### **AIDE AUX SINISTRES SUITE AUX INTEMPERIES DU 4 JUILLET 2018 :**

Un don de 1 000 € sera versé auprès de la Croix Rouge Française qui participe aux différentes actions et mesures diverses mises en œuvre dans le Département pour aider les sinistrés des intempéries dévastatrices du 4 juillet dernier dans des communes de Charente.